

cn.
IV

Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

COMPTE-RENDU

REUNION DES DIRECTEURS

28 JANVIER 2021



Présents : *BADOUREAUX Olivier (CIVJ), BOVA Fabien (CIVB), EYMARD Brice (CIVP), LEGRAND Olivier (CIVL), MARTINOD Alexis (CIVS), NAULIN Sylvain (Inter Loire), NEUSCH Gilles (CIVA), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROSAZ Eric (Inter Rhône), VANIER Christian (BIVB), PAJOTIN Valérie (ANIVIN), BROUSSE Nine, d'AREXY Solène, FRANJUS-GUIGUES Dorothée et AGOSTINI Jérôme (CNIV)*

Cette réunion des Directeurs se tient en visioconférence, conformément aux recommandations de l'État.

Jérôme AGOSTINI présente aux Directeurs Solène d'Arexy, qui remplace Floriane Chanel en tant que juriste au sein du CNIV.

1. PROBLEMATIQUES SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Il est rappelé d'une part les enjeux liés aux délais de paiement¹, et, d'autre part, le besoin d'une vraie demande politique de la filière.

S'agissant des enjeux, l'amendement prévoyant des dérogations sur les délais de paiement pour les vins (porté dans le cadre de la réforme de la PAC) pourrait être discuté dans le cadre du trilogue (Commission/Parlement/Conseil européens). Toutefois, si l'amendement venait à être adopté, il y aurait nécessairement une période de vide juridique entre l'adoption et la mise en œuvre de l'amendement.

Il est avancé que lors du Conseil exécutif une demande soit portée par la France dans le cadre du trilogue pour une mise en œuvre immédiate dans l'hypothèse où l'amendement serait adopté (sans attendre 2023), ce qui permettrait de rendre la dérogation effective antérieurement au mois de novembre.

Il est en outre proposé de créer un groupe de travail (avec appel à candidature) pour trouver une position commune ferme avec les organisations professionnelles pour remonter auprès des pouvoirs publics.

S'agissant du soutien politique, il est suggéré un soutien fort des organisations professionnelles, avec des remontées du régional vers le national pour une meilleure compréhension par l'Administration de la nécessité d'avoir des dérogations aux délais de paiement légaux pour la filière.

Une démarche commune avec les organisations professionnelles (CNAOC, UMVIN et VIN IGP de France) est proposée pour soumettre un ensemble de positions/recommandations au Cabinet des finances et de l'agriculture pour combler le vide actuel notamment en matière de pluriannualité des contrats et de clauses de partage de la valeur ajoutée.

La mise en place d'un travail en concertation avec les organisations professionnelles auprès des pouvoirs publics pour démontrer la nécessité d'avoir des dérogations sur les délais de paiement est proposé.

¹ Voir les notes du CNIV : « Délais de paiement : réforme actuelle et position filière vins », « Note de dossier sur les contrats et la pluriannualité dans le secteur agricole » et « Réforme sur les délais de paiement ».



2. POINT SUR LA REFORME DE LA PAC

Deux amendements sont portés dans le cadre de la réforme de la PAC. Le prochain trilogue est prévu en mars, l'ordre du jour n'étant pas encore connu. L'amendement portant sur les dérogations en matière de délais de paiement est bien placé dans la position française. L'amendement sur la concurrence nécessite d'être appuyé par des justifications/illustrations des interprofessions sur la partie économique avec des exemples sur ce que l'on peut ou non faire (nécessité d'être prêt pour la mi-février). Il doit être accompagné d'un travail d'explication auprès de la Commission européenne sur sa nécessité et conformité aux grandes politiques européennes d'une part et sur le fait qu'il n'a pas d'effets néfastes sur le consommateur d'autre part.

3. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Il est souligné le retrait progressif des services viti de la DGDDI dans leur gestion des filières et une réforme visant à renvoyer ces questions vers la DGFIP. Il souligne que le lien ne sera plus que d'ordre fiscal. La simplification administrative pourrait entraîner des risques pour les opérateurs de la filière en n'allant pas toujours dans leur sens et en faisant du général, au détriment du particulier, ce qui ne répondrait plus aux problématiques de certains opérateurs. Des demandes sont exprimées par certaines interprofessions pour que l'Administration puisse leur octroyer du temps pour s'organiser dans la régulation de la filière en vue d'une gestion autonome notamment pour leur besoin de récupérer des données nécessaires. En outre, certaines d'entre elles ont exprimé le souhait de pouvoir continuer à disposer des données avec une obligation de déclaration par les opérateurs et des sanctions émanant de l'Etat en cas de non déclaration.

Il est suggéré une organisation collective sur ce sujet afin de pouvoir faire des propositions rapidement à l'Administration.

La mise en place d'un groupe de travail est proposée en vue de la rédaction d'un document de référence à visée politique, en association avec les organisations professionnelles.

Il est proposé au Conseil exécutif qu'une réflexion soit envisagée en matière de gestion de la traçabilité par l'ODG d'un côté et par l'Interprofession de l'autre côté. Il pourrait être avancé l'idée d'une réflexion qui pourrait être de considérer l'ensemble des règles et disciplines collectives applicables au produit d'appellation comme un tout et non comme des éléments compartimentés avec des régimes différents.

Il est proposé de trouver un alignement sur cette question avec les organisations professionnelles, qui s'est révélé être un échec dans le passé à cause d'alignements politiques différents entre production et négoce.



4. QUESTIONS DIVERSES

Une présentation des recommandations de la Commission économie du CNIV sur les relevés d'offres CHR & CAVISTES est réalisé par Nine Brousse à l'attention des Directeurs².

Il est demandé le report de certaines études dont la réalisation a été rendu impossible en 2020 à cause de la pandémie pour un redéploiement pour l'année 2021.

La proposition, n'entraînant pas d'impact budgétaire, est validée par les Directeurs.

² Voir la note à l'attention des Directeurs « Relevés d'offres CHR & Cavistes »

